

Plan d'action du Réseau parlementaire de lutte au VIH/sida en suivi au Protocole d'accord entre l'APF et l'ONUSIDA

En juillet 2010, l'APF et l'ONUSIDA signaient un Protocole en vertu duquel les deux organisations s'engageaient à collaborer dans les champs d'action suivants :

- le plaidoyer au niveau national et international pour rappeler les engagements des États dans la réponse au VIH;
- la création d'un environnement législatif et juridique protecteur favorisant une réponse au VIH;
- l'action en faveur du financement suffisant de la réponse au VIH; et
- l'information des parlementaires sur le VIH et leur rôle dans la réponse à l'épidémie.

Au cours de l'année 2012-2013, la collaboration de l'APF et d'ONUSIDA devrait privilégier les actions locales et régionales suivantes :

- la tenue d'une ou de plusieurs rencontres par pays entre le Réseau national parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA et les responsables nationaux et régionaux d'ONUSIDA. Lors de ces rencontres, devraient être débattues les modalités de partage d'information, les stratégies d'appui au travail parlementaire favorable à la mise en œuvre des résolutions de l'APF, plus précisément celles adoptées par l'APF lors de ses assemblées de 2011 (droit des femmes) et 2012 (financement de la riposte);
- la participation des parlementaires du Réseau aux rencontres nationales et régionales, organisées par ONUSIDA et/ou ses partenaires et portant sur la riposte au VIH;
- la tenue d'une ou de plusieurs rencontres, par pays, entre le Réseau national parlementaire de lutte contre le VIH/sida et le Réseau national des femmes parlementaires, incluant les responsables de l'ONUSIDA, afin d'élaborer et de mener des actions de plaidoyer, de sensibilisation, d'information et de communication en vue de favoriser la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits.

Les secrétariats des deux organisations poursuivront leur collaboration sur tout autre sujet jugé prioritaire par les parlementaires du Réseau, notamment sur la mise en œuvre de la page Francophonie d'ONUSIDA.

Les coordonnateurs et coordonnatrices des réseaux nationaux de parlementaires de lutte contre le VIH et le Rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA rendront compte des activités tenues

en fonction de ce document lors de la 11^e réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH.

Entériné par le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH, Libreville, 2-3 octobre 2012.